



## AVIS PUBLIC

PROVINCE DE QUÉBEC  
Municipalité Paroisse  
Des Saints-Martyrs-Canadiens

### RÈGLEMENT G-100 PORTANT LE NUMÉRO 232

*CONSIDÉRANT* que l'avis de motion a été donné le 5 Novembre 2012 par la conseillère Gabrielle Carisse

*CONSIDÉRANT* qu'il y a lieu de refondre certains règlements déjà en vigueur;

*CONSIDÉRANT* que le Conseil a déjà adopté divers règlements relatifs aux affaires de la Municipalité.

*Sur proposition de M. Serge Breton appuyée par Pierre Boisvert et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté, que le règlement portant le numéro 232 portant le titre G-100 est adopté et entrera en vigueur conformément à la Loi*

*Le présent règlement est disponible pour consultation sur place.*

*DONNÉ À SAINTS- MARTYRS- CANADIENS ce 11 DÉCEMBRE 2012*

Thérèse Lemay,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, Thérèse Lemay, Directrice Générale et Secrétaire Trésorière de la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 11 Décembre 2012